

Comité Électoral De L'AAQ Alliance Autochtone du Québec Inc.

Gatineau, le 3 février 2021

COMMUNIQUÉ ÉLECTIONS 2021

AVIS À TOUS LES MEMBRES DE L'ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC INC.

La présente est pour vous aviser que le processus électoral de l'AAQ pour l'Assemblée générale annuelle de 2021 est officiellement ouvert en date du 3 février 2021.

Les postes en nomination sont les suivants :

- Directeurs 1 dans chacune des régions administratives de l'AAQ (5 postes)
- Vérificateur interne de l'AAQ

Les personnes (membres en règle de l'AAQ) désirant poser leur candidature à l'un des postes mentionnés plus haut doivent faire parvenir leur candidature à tous les membres du Comité électoral au plus tard vendredi le 7 mai 2021 à 16h00 (4:00 PM).

Pour être éligible, un candidat au poste de Directeur 1 doit respecter les conditions préétablies à l'article 6.05.01 dans la Régie Interne de 2006 (Voir Extrait de la Régie Interne en pièce jointe).

De plus, lorsqu'un candidat aura reçu un avis de conformité favorable quant à sa candidature par le Comité électoral de l'AAQ, la liste des candidats retenus sera publiée sur le site Web de l'AAQ. Pour ce faire nous demandons donc à chaque candidat de fournir une photo et un bref résumé de son expérience dans le milieu autochtone.

Veuillez expédier par courrier, au plus tard le 7 mai 2021 @ 16h00, votre mise en candidature avec tous les documents requis, à chacun des membres du Comité électoral, aux adresses suivantes :

Nancy Dion
Présidente
Comité électoral de l'AAQ
3035, Rue Johanne
Ste-Julienne (Québec)
J0K 2T0



Comité Électoral De L'AAQ Alliance Autochtone du Québec Inc.

Manon Lemieux Adjointe Comité électoral de l'AAQ 2790, rang 7 Ouest L'Ascension de Notre-Seigneur (Québec) GOW 1Y0

Adjointe
Comité électoral de l'AAQ
3811, Rang St-Malo
Trois-Rivières (Québec)
G8V 1Y1

Pour de plus amples renseignements concernant les mises en candidatures ou les procédures d'élections n'hésitez pas à communiquer avec les soussignées aux adresses courriels suivantes : Nancy Dion — o17@aaqnaq.com, Manon Lemieux — manonlemieux2008@hotmail.com et Liliane Ducharme — lducharme20@hotmail.com.

Dans la Paix et l'Amitié Autochtone,

Nancy Dion Présidente Comité électoral de l'AAQ Manon Lemieux Adjointe Comité électoral de l'AAQ Liliane Ducharme Adjointe Comité électoral de l'AAQ

p.j.



Comité Électoral De L'AAQ Alliance Autochtone du Québec Inc.

Extrait de la Régie Interne de 2006

6.05.01 Éligibilité

Un candidat au poste de Directeur 1 ou Directeur 2 devra soumettre au Comité Électoral de l'AAQ, et ce, au plus tard à seize (16) heures le premier vendredi du mois de mai précédant la date de l'élection :

- a) Une copie de son curriculum vitae;
- b) Une lettre faisant état de son intérêt et/ou implication auprès de l'AAQ, des autochtones et des motivations le poussant à poser sa candidature;
- c) Une lettre de recommandation signée de la main de la personne qui entend mettre en candidature le candidat.

Pour être éligible à titre de directeur membre du conseil d'administration de l'AAQ, toute personne devra obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- a) Être âgé de plus de dix-huit (18) ans;
- b) Être membre en règle de l'AAQ sans interruption depuis au moins deux (2) ans;
- c) Avoir un membership rattaché à une communauté affiliée faisant partie de la région dans laquelle il désire poser sa candidature;
- d) Ne jamais avoir présenté sa démission du conseil d'administration de l'AAQ au cours des cinq (5) dernières années;
- e) Ne pas être insolvable, inapte à prendre soin d'elle-même ou à administrer ses biens;
- f) N'avoir aucun dossier criminel et être capable d'en démontrer la preuve à l'aide d'un document à cet effet émis par une autorité policière reconnue, par un palais de justice ou un certificat de police émis par Identité Québec.

De plus, un candidat au titre de directeur membre du conseil d'administration de l'AAQ, devrait posséder les qualités suivantes :

- a) Bonne perception de la culture et des besoins des communautés autochtones de l'AAQ:
- b) Excellent jugement, sens de l'analyse et esprit de décision élevé:
- c) Excellent sens des communications et habilité à travailler en équipe;
- d) Probité absolue et continue, crédibilité et réputation sans faille dans la communauté à laquelle appartient, le cas échéant, l'administrateur concerné;
- e) Respect des lois et règlements, ainsi que des coutumes auxquelles puisse être tenu l'administrateur concerné;
- f) Bonne connaissance de l'AAQ, de sa structure et de sa mission;
- g) Respect absolu des institutions autochtones et de l'AAQ.

La personne devra, enfin, avoir reçu un avis de conformité favorable quant à sa candidature par le Comité Électoral de l'AAQ.